



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication
de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL

du 7 Juillet 2023

Délibération n°DE202307066 : Communication Electronique -
Cession d'équipements actifs en fin de support technique d'une
valeur réelle supérieure à 4 600 €

RAPPORT du PRESIDENT

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et
notamment ses articles L.2211-1 et L.2221-1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses
articles, L.2122-21, L2122-22 10°, L.5211-10 et L.5211-37

Vu la délibération n°DE202007063 adoptée par le Comité Syndical
en date du 24 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le
Président,

Considérant la fin de support technique de certains équipements
actifs du Réseau Li@in impliquant l'arrêt des mises à jour de correction des
logiciels et des mises à jour de sécurité,

Considérant le risque induit pour le SIEA de maintenir ces
équipements actifs sur son réseau et la nécessité, en conséquence, pour la
Régie Li@in, de procéder aux changements de ces derniers,

Considérant l'intérêt pour le SIEA de valoriser ces matériels dont il
n'est plus techniquement fait usage notamment à l'aune de leur valeur à
date,

Considérant en outre l'intérêt environnemental de favoriser le
réemploi de matériels encore fonctionnels,

Considérant que, conformément aux articles L2122-22 10° et L.2241-
1 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la délégation de

pouvoir de Monsieur le Président tire son origine, lorsque la valeur estimative de biens mobiliers appartenant au domaine privé du SIEA excède 4600 €, il revient au Bureau Syndical de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à aliéner ces biens,

Considérant la valeur totale estimée à 19 800,00 euros TTC de l'ensemble des matériels dont il est fait référence ci-dessous :

	Qté	Valeur unitaire estimée en € TTC	Valeur totale estimée en € TTC
Routeur Cisco ASR 7609S			
Chassis	1	200,00 €	200,00 €
Cisco WS-X6748-GE-TX	1	50,00 €	50,00 €
Cisco WS-X6748-SFP	4	100,00 €	400,00 €
Cisco WS-X6708-10GE	1	150,00 €	150,00 €
Cisco RSP720-3CXL-GE	2	200,00 €	400,00 €
		TOTAL	1 200,00 €
Routeur Cisco ASR 9010			
Chassis	4	500,00 €	2 000,00 €
Cisco A9K-40GE-L	4	100,00 €	400,00 €
Cisco A9K-8T-L	7	100,00 €	700,00 €
Cisco A9K-RSP-4G	7	100,00 €	700,00 €
Cisco A9K-MOD80-TR	1	200,00 €	200,00 €
Cisco A9K-MPA-4X10GE	2	200,00 €	400,00 €
Cisco A9K 3KW AC	11	200,00 €	2 200,00 €
		TOTAL	6 600,00 €
Routeur Huawei S9306			
Chassis	8	200,00 €	1 600,00 €
X4UXC 4 Ports 10GE	18	100,00 €	1 800,00 €
LE0DO0SRUB00	16	100,00 €	1 600,00 €
LE0DCMUA0000	8	100,00 €	800,00 €
LE02PSA08	15	100,00 €	1 500,00 €
LE0MFSUA	16	100,00 €	1 600,00 €
		TOTAL	8 900,00 €
Routeur Huawei S9706			
Chassis	3	300,00 €	900,00 €
EH1D2SRUDC00	6	100,00 €	600,00 €
EH1D200CMU00	6	100,00 €	600,00 €
PAC-2200WF	6	100,00 €	600,00 €
ES1D2X08SED4	4	100,00 €	400,00 €
		TOTAL	3 100,00 €
		TOTAL GENERAL	19 800,00 €

Considérant l'absence d'obligation de soumettre la vente des biens mobiliers des collectivités territoriales et EPCI à publicité et mise en concurrence, résultant notamment de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 26 novembre 2009, n°08BX01655,

Considérant toutefois l'obligation pour les collectivités et EPCI de vendre, à une personne poursuivant des fins d'intérêts privés, un bien mobilier ou immobilier à un prix qui n'est pas inférieur à la valeur réelle de ce bien, dégagée notamment par l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 novembre 2009, n°310208,

Considérant toutefois qu'à défaut de manifestation spontanée d'acquéreur potentiel, il semble opportun de permettre à toute personne intéressée de prendre utilement connaissance de cette volonté de cession,

Considérant en ce sens que rien ne s'oppose à ce titre à la publication de la vente sur un site internet facilitant la mise en relation de particuliers afin de susciter l'intérêt d'éventuels acquéreurs,

Il revient au Bureau Syndical :

- De se prononcer quant à la démarche d'aliénation des biens mobiliers référencés ci-dessus dans l'intérêt des finances du SIEA et de l'environnement notamment à l'aune du réemploi de ces matériels encore fonctionnels par des personnes poursuivant des fins d'intérêts privés,
- D'autoriser la cession, à titre onéreux, des équipements actifs cités ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à publier une annonce de vente de ces équipements actifs sur un site de mise en relation de particuliers ou d'enchère électronique afin de susciter l'intérêt d'éventuels acquéreurs,
- D'autoriser Monsieur le Président à céder ces équipements actifs, en l'état, pour un montant au moins égal à leur valeur réelle,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la cession de ces équipements et de procéder à toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes le cas échéant,

DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

- Se prononcer favorablement quant à la démarche d'aliénation des biens mobiliers référencés ci-dessus dans l'intérêt des finances du SIEA et de l'environnement, notamment à l'aune du réemploi de ces matériels encore fonctionnels par des personnes poursuivant des fins d'intérêts privés,
- Autorise la cession, à titre onéreux, des équipements actifs cités ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à publier une annonce de vente de ces équipements actifs sur un site de mise en relation de particuliers ou d'enchère électronique afin de susciter l'intérêt d'éventuels acquéreurs,
- Autorise Monsieur le Président à céder ces équipements actifs, en l'état, pour un montant au moins égal à leur valeur réelle,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la cession de ces équipements actifs et de procéder à toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes le cas échéant,

Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Daniel ROUSSET, Valérie POMMAZ, Yannick RIOU, Patrick MATHIAS, Joël PRUDHOMME.

Secrétaire de séance : Alexis MORAND

Vote : Unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément
aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis
à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le

Bureau Syndical du 7 juillet 2023

Délibération n°DE202307066 : Cession d'équipements actifs en fin de support technique d'une valeur réelle supérieure à 4 600 €